

Madame, Monsieur,

Dans un contexte de crise sanitaire qui se prolonge et de difficultés socio-économiques qui s'accroissent pour nombre de nos concitoyens, nous sommes pleinement convaincues de l'importance du tissu associatif pour réduire les inégalités entre les territoires et améliorer les conditions de vie des habitantes et des habitants des quartiers populaires.

Cet engagement conjoint de l'Etat et de la Ville de Paris a été formalisé dans le Contrat de Ville signé en 2015, et réaffirmé dans le protocole d'engagements réciproques signé en 2022.

L'action commune des signataires permet de mieux orienter les moyens de droit commun dans les quartiers populaires, d'inventer et de déployer des dispositifs spécifiques (Réussite Éducative, Plan Régional pour l'insertion des Jeunes, etc.) mais aussi de financer des actions associatives en direction des habitants dans une perspective d'« aller vers » les populations les plus éloignées de leurs droits.

**Le cadre de l'appel à projet 2023 :**

Comme les années passées, dans le but de donner plus de lisibilité et d'efficacité à nos actions, l'État et la Ville de Paris ont regroupé dans un calendrier unique les deux appels à projets **Politique de la Ville** et **Ville Vie Vacances**. Ces deux appels à projets concourent en effet de manière complémentaire à l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers populaires.

Cet appel à projets s'appuie sur les 3 axes prioritaires du contrat de Ville : grandir, travailler et habiter. S'agissant du pilier « Grandir », une attention particulière sera portée aux projets axés sur la continuité éducative, l'éducation au numérique et particulièrement aux médias, ainsi que la lutte contre le décrochage scolaire. S'agissant du pilier « Travailler », priorité sera donnée à l'accès à des emplois stables, davantage tournés vers le monde de l'entreprise, notamment pour les publics fragiles (jeunes et familles monoparentales en particulier). Enfin, les actions visées dans le pilier « Habiter » ont vocation à favoriser un usage apaisé de l'espace public mais aussi déployer des actions permettant de lutter contre l'isolement des séniors.

**Outre les 3 axes prioritaires du contrat de ville, les thématiques transversales suivantes sont attendues :**

- la sensibilisation à la citoyenneté, à la laïcité et aux valeurs de la République, la lutte contre les discriminations et les préjugés ainsi que le maintien d'un dialogue serein entre les habitants, notamment les jeunes, et les institutions ;
- les impératifs liés à l'adaptation au changement climatique, qui impacte plus fortement les populations des quartiers populaires. Il s'agit d'organiser dès à présent la transition

écologique dans ces quartiers, notamment en promouvant une alimentation durable et de qualité ;

- la santé, notamment mentale, et celle des jeunes en particulier ;
- l'accès aux droits, ce qui inclut la lutte contre la fracture numérique et le non-recours ;
- des projets liés au sport et à la culture, dans la perspective des Jeux Olympiques 2024 ;
- le principe d'égalité entre les femmes et les hommes posé comme prérequis dans chaque action ;

L'appel à projets *Citoyenneté, laïcité et valeurs de la République* lancé par la Ville est également intégré au calendrier de ces appels à projets afin de l'articuler pleinement aux projets de chaque territoire.

**Les critères et modalités de dépôt des dossiers :**

Les projets comporteront obligatoirement des indicateurs de résultat et d'impact qui permettront d'évaluer l'action menée.

Les demandes de subventions adressées dans le cadre de ces appels à projets devront également systématiquement indiquer les co-financements perçus pour la réalisation d'actions passées ou sollicités pour l'année 2023.

Les critères et les modalités de dépôt de vos dossiers de demande de subvention sont détaillés dans les documents joints. Les équipes de développement local et les délégués du Préfet sont à votre disposition pour vous accompagner dans la formalisation de votre projet ainsi que pour la procédure de dépôt de votre dossier. Des ateliers d'accompagnement au dépôt des demandes de subvention, en format présentiel et dématérialisé, seront organisés dans le courant de la fin du mois de septembre et du début du mois d'octobre.

Nous attirons votre attention sur le fait que **ces appels à projets seront ouverts à compter du 12 septembre et seront clos le 14 octobre prochain**. Toute demande parvenue après cette date ne pourra être examinée par nos services. En outre, des réunions de lancement de ces appels à projets se dérouleront comme chaque année au sein de chaque arrondissement.

Nous vous remercions de votre implication dans la mise en œuvre de la politique de la Ville au service des habitants des quartiers populaires et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La préfète,  
Directrice de cabinet du Préfet  
de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris



**Magali CHARBONNEAU**

L'adjointe à la Maire de Paris,  
chargée de la Politique de la  
Ville



**Anne-Claire BOUX**